

PROCES VERBAL DE LA 3<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE  
Samedi 09.02.2008, à 09.00 heures, Halle polyvalente, Orsonnens

- Présidence :** Christian Clément
- Comité :** Arno Fasel, vice-président ; Michel Andrey, Hubert Carrel, Hervé Christan, Yves Piller, Alexis Carrel, Michel Rossier caissier, Elisabeth Simon secrétaire.
- Délégués**  
65 délégations du Groupement des Associations des Céciliennes du Canton de Fribourg et de la Broye Vaudoise  
20 délégations de l'Association Chœurs Ouverts  
17 délégations de l'Association Fribourgeoise des Chorales d'Enfants et de Jeunes  
4 délégations du Cäcilienverband  
11 délégations du Sängerbund  
Délégation de l'Association Fribourgeoise des Chefs de Chœurs  
Délégation de présidents des Associations de Céciliennes
- Invités d'honneur**  
François Wicky, Syndic d'Orsonnens  
Willy Schorderet, Syndic de Massonnens  
Jean-Pierre Brugger, sous-directeur de la BCF  
Patrice Longchamp, Président des Musiques Fribourgeoises
- Excusés**  
Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat  
Gérald Berger, Chef de service DICS  
Jean-Claude Cornu, Préfet du District de la Glâne  
Gody Widmer, Président UCS  
Augusta Kaelin, membre d'honneur  
Dick Perroud, membre d'honneur  
Denise Pauchard, membre d'honneur  
Jean-Pierre Décrind, membre d'honneur  
Albert Curty, membre d'honneur  
François Bovet, président des Céciliennes du Décanat St-Henri  
Christian Castella
- |   |   |
|---|---|
| Gemischter Chor St.Ursen                  | Maîtrise paroissiale La Tour-de-Trême   |
| Caecilienverein Wünnewil                  | Gemischter Chor Cordast                 |
| CantaSense                                | Gemischter Chor Fräschels               |
| Groupe vocal Choralia                     | Frauenchor Kerzers                      |
| Octuor vocal Coup d'Cœur                  | Chœur mixte de St-Nicolas               |
| L'Echo du Moléson Epagny / Gruyères       | Chœur mixte de St-Jean Fribourg         |
| Chœur d'hommes La Persévérance Praz Vully | Chœur mixte de Promasens                |
| Quatuor Laqué                             | Chœur mixte St-Henri Rue                |
| Groupe vocal Anonyme 80                   | Chœur mixte Corpataux-Magnedens         |
| Maîtrise du CO Domdidier                  | Chœur La Caecilia du Rosaire Courtepin  |
| Les Hironnelles Villars-sur-Glâne         | Chœur mixte de Villarisiviriaux         |
| Mini Croque Lune Villaz-St-Pierre         | Chœur mixte la Perce-Neige Sommentier   |
| Croque Lune Villaz-St-Pierre              | Chœur mixte Ste Cécile Lentigny         |
| Les Zéphirs, Châtonnaye – Middel – Tornay | Chœur mixte L'Echo d'Everdes Echarlens  |
| Les Ménestrels Farvagny                   | Chœur mixte La Voie des Alpes Enney     |
| Les Aristochats Neyruz                    | Chœur mixte L'Avenir Morlon             |
| Chœur Trilogie Vuisternens - Romont       | Chœur mixte L'Amitié Mézières – Berlens |
| Les Zygomatiques Grandvillard             |   |
- Procès-verbal :** Elisabeth Simon, traduction allemande : Arno Fasel.

## 1. **Salutations, adoption du procès verbal de l'assemblée du 10 février 2007 et de l'ordre du jour.**

Le président s'adresse au Chœur mixte de Massonnens, le remercie d'avoir organisé l'assemblée au village voisin, à Orsonnens. Il salue l'assemblée, relève la présence de M. François Wicky syndic d'Orsonnens, M. Willy Schorderet syndic de Massonnens, de M. Patrice Longchamp président des Musiques Fribourgeoises et président du Grand-conseil, de M. Jean-Pierre Brugger, représentant de la BCF.

La parole est donnée à M. le syndic de Villorsonnens sensible à l'art choral qu'il a pratiqué durant de nombreuses années, exprime son plaisir de nous accueillir dans sa commune, commune née de la fusion des villages de Chavannes-sous-Orsonnens, Villargiroud, Villarsiviriaux et Orsonnens et qui compte 1200 habitants. La qualité de vie de cette commune rurale est bonne, la nature radieuse et pittoresque : il y fait bon vivre !

Pour rendre hommage aux défunts, l'assemblée entonne « Chante en mon coeur » sous la direction de Marc-Antoine Emery.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 10.02 2007 et l'ordre du jour de la présente assemblée ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est procédé à la nomination de 2 scrutateurs : Simone Cotting et Norbert Ritz.

Puis le président remercie chaleureusement les membres du comité pour leur activité, Claudine Wicht pour sa participation à Crescendo et Hervé Christan qui a pris temporairement la présidence de l'Association Chœurs Ouverts après le désistement de David Augustin Sansonnens.

## 2. **Projets**

- 2.1. **Formation** : Yves Piller relève le rôle de la Commission de Musique de la FFC qui se veut un centre d'échanges, d'informations entre les associations. Elle régit les projets en cours, donne son avis sur les projets futurs (formations spécifiques, activités propres aux associations), assume les liens avec les autres cantons, les médias. Elle se compose du bureau (poste du président à repourvoir par 1 co-président francophone, 1 co-président alémanique – et du secrétaire) puis des membres provenant des associations : pour le groupement des associations des céciliennes : Bernard Maillard et Jean-Luc Waeber ; pour l'association des chœurs d'enfants et de jeunes : Jérôme Kuhn et Pierre-Fabien Roubaty ; pour l'association chœurs ouverts : Thierry Dagon et Manuela Dorthe ; pour le Sängerbund : Trudy Vonlanthen, pour l'association des chefs de chœurs : Alexis Carrel. Les représentants du Cécilienverband ne sont pas encore désignés et manque encore 1 représentant du Sängerbund et de l'association des chefs de chœurs.

**Cours** (Marc-Antoine Emery) : En 2007, 2 cours de solfège ont été donnés à 19 chanteurs par Jean-Louis Raemy et Manuela Dorthe, en collaboration avec les musiciens et 2 cours de pause de voix : en Singine par David Augustin Sansonnens et Nicolas Pernet à Ecuwillens. Pas de succès pour le cours de solfège 2 et culture musicale dont le contenu est axé sur la technique (solfège et rythme, éléments de théories), culture musicale (découverte par l'écoute de différents styles : renaissance, baroque, romantisme, XX<sup>ème</sup> siècle, populaire), pause de voix.

**Association Fribourgeoise des Chefs de Chœurs** : L'AFCC compte plus de 70 membres, est présidée actuellement par Alexis Carrel, a fêté son 1<sup>er</sup> anniversaire il y a 3 semaines. Marc-Antoine Emery en est le vice-président et secrétaire, Claire Darbellay caissière et Jean-Claude Fasel responsable de la formation. L'AFCC est à la recherche d'un cinquième membre pour compléter son comité, un membre si possible issu de l'AFCEJ ou/et d'un chef de chœur de langue allemande.

L'AFCC a pour buts :

- Offrir une formation de base de direction chorale.
- Permettre aux personnes intéressées de passer du stade de chanteurs au stade de candidats à la formation de chefs de chœurs offerte par le Conservatoire.
- Encourager la relève.
- Offrir aux chefs un soutien et une aide dans leur mission de directeurs de chorales.
- Établir un modèle de contrat d'engagement, modèle qui devrait être aussi bien un outil de travail pour le candidat chef de chœur que pour l'employeur.
- Mettre en place une formation continue pour tous les chefs.

Les cours préparatoires en classe de certificat amateur de direction chorale du Conservatoire de Fribourg 2007-2008 sont donnés en collaboration avec SCMF (Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises), à Fribourg, à la HEP II, sur 2 semestres, par Pierre-Etienne Sagnol, Hugo Stern, Benedikt Hayoz. Le prix est de 600 francs par semestre + francs 50.- d'écolage, pour 20 x 4 heures

qui permettent d'acquérir le niveau de certificat amateur de solfège, de développer les capacités à donner des exemples vocaux corrects, d'être à l'aise dans la gestuelle de base. Plusieurs éléments enseignés sont communs aux 2 options mais avec des spécificités propres à la direction chorale sont abordées. 7 choristes de la FFC se sont inscrits : 3 candidats ont abandonné le cours pour des raisons diverses (cela ne correspondait pas à leurs attentes, leurs connaissances musicales n'étaient pas suffisantes pour suivre le cours) ; les 4 candidats restants ont réussi leur examen à la fin du 1<sup>er</sup> semestre qui comportait une évaluation sur les connaissances musicales (théorique + harmonique), l'éducation de l'ouïe (solfège), ainsi que pratique (gestuelle). Le bilan intermédiaire évalué avec les formateurs de la SCMF est très satisfaisant. La principale difficulté rencontrée chez les élèves chefs de chœurs se situe au niveau du solfège. La validation du cours aura lieu sous l'expertise de Jacques Aeby en présence de Jean-Claude Fasel, professeur de direction chorale au Conservatoire de Fribourg afin de permettre une continuité entre les cours SCMF/AFCC et le Conservatoire. Selon les formateurs, le mélange, à l'intérieur de ce cours de direction, des élèves chefs de chœurs et chefs de fanfares est très bénéfique. Il permet une valorisation des spécificités, un enrichissement mutuel ainsi qu'un décloisonnement entre le milieu instrumental et choral. De grands efforts d'intégration de la langue partenaire dans les cours sont mis en pratique, à la satisfaction de tous. Il faudrait au moins 6 candidats par année pour que le cours soit viable...

C'est le rôle de la FFC, mais surtout de ses membres, du président de chaque chorale, du responsable musical de tout ensemble vocal de penser à la relève des chefs de chœurs fribourgeois. A vous de repérer les talents qui sommeillent dans vos chorales et qui ne demandent qu'à être stimulés !

- 2.2. **Coromus** : Yves Piller : Coromus (Commission Romande de Musique), plateforme romande des présidents de commissions de musique, réseau de compétences chorales, synergie intercantonale pour la formation initiale et continue pour les chefs de chœurs. La représentation à COROMUS revient dorénavant à l'AFCC à qui les associations qui mettent sur pied des offres de formation devront informer le président de l'avance de leurs travaux. A mentionner le concours de composition chorale « Label Suisse » organisé par la RSR du 19 au 21 septembre 2008. En finale, ce concours comporte 2 types de prix : prix du jury pour la composition proprement dite et prix du public à la chorale qui interprétera l'une des 15 oeuvres primées par le jury.
- 2.3. **Collection Choralia Friburgensis** : Le président informe que la démission de David Augustin Sansonnens a mis la Commission du Patrimoine en stand by. Choralia Friburgensis est momentanément intégrée dans les projets de la FFC et sera placée sous la responsabilité de M. Marc Butty. Le but de la collection est de rééditer des œuvres déjà éditées, telles que, dans le courant de cette année, celles d'Oscar Moret et, par la suite, éditer des œuvres originales.
- 2.4. **Festival des Musiques Populaires de Moudon** : manifestation phare des musiques populaires, vitrine romande de chaque association adhérente, partenaire de la TSR (« La boîte à Musiques ») et de la RSR/La première (« Kiosque à Musiques »), explique le président. Toutes les fédérations romandes y adhèrent en tant que membres fondateurs, moyennant un versement unique de 3'000 francs. Le comité soumet à votation l'adhésion de la FFC qui est acceptée à l'unanimité.
- 2.5. **Internet** : Le président informe avoir conclu un nouveau partenariat avec la Maison Hemmer SA. M. Jean-Baptiste Hemmer, personne de référence de la FFC a mis en place un site qui contient un nouveau CMS Joomla indépendant, présente un design et une structure de plateforme pour toutes les associations et offre une formation aux éditeurs dont les tâches seront de compléter le contenu, d'établir des fiches signalétiques, de rédiger l'agenda. Dès 2009, un moteur de recherche de partitions devrait être disponible.
- 2.6. **Crescendo et relations publiques**. Le président signale que les résultats du sondage de juin 2007 concernant l'intérêt de Crescendo et d'une nouvelle formule d'information n'a pas donné de résultat concluant. Le dernier numéro est présenté sur une seule page A4, recto/verso qu'il est important de distribuer à chaque membre, rappelle le président. C'est le moyen de communication « entre nous ». La communication vers l'extérieur mérite d'être développée, voire même instaurée. Le président a sollicité la présence et la collaboration de Mme Rimaz, cheffe de projets en communication à Publicitas (qui a participé dans sa fonction au 850<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville de Fribourg). Les principaux objectifs de communication vers l'extérieur sont
  - assurer le financement de la fédération et ses missions : sponsoring, mécénat, subventions, recruter des membres de soutien, merchandising, publicité
  - mobiliser : les sympathisants, les adhérents, les salariés volontaires

- informer : diffusion et sensibilisation de l'importance des chorales, modifier notre comportement, par exemple intéresser les médias (conférences de presse annuelles, newsletter destinée aux médias, créer un événement d'envergure)
- promouvoir la Fédération : pour exister et s'affirmer, la Fédération doit assurer sa propre promotion.

Concrètement, pour atteindre ces objectifs, un fond « communication » sera créé avec l'aide des chorales membres et de nouveaux sponsors ainsi que de la mise sur pied d'une stratégie avec objectifs, à moyen et court terme, par exemple : promotion des chorales par le biais d'une communication commune par la Fédération, une campagne image visant à acquérir de nouveaux membres ou mise en place d'un club de sympathisants. Appel est lancé à toute personne disposée à participer au groupe de réflexion.

- 2.7. **Suisa.** Hubert Carrel : Qu'est-ce que Suisa, quels sont les droits, devoirs, tarifs (cf annexe 1).
- 2.8. **Union Suisse des Chorales :** Le président annonce que la FFC n'en est toujours pas membre, toujours dans l'attente d'une décision qui devrait être prise dans le courant de cette année. Yves Piller informe sur la Fête Suisse de Chant de Weinfelden, du 6 au 15 juin 2008. Au programme du concert de la soirée fribourgeoise du 7 juin : a) reflet fribourgeois d'hier et d'aujourd'hui par le Chœur Mon Pays et La Rose des Vents, b) New-York Mass par le Chœur Tiramisu et la Rose des Vents. L'USC offre 3000 francs par chœur ; la FFC propose d'en mettre autant, ce qui est accepté par l'assemblée.
- 2.9. **Autre projet :** KaléidosChoral projet de Pro-Helvetia: une chance pour les Fédérations de chant de la Suisse Romande précise Yves Piller qui invite André Ducret à qui le projet a été confié pour en parler. Ce projet qui court sur 2 ans bénéficie du soutien des pouvoirs publics. Intitulé « Tradition et Innovation » KaléidosChoral a pour but de donner une meilleure visibilité à la culture populaire dans notre pays et d'entamer une réflexion sur son évolution et son avenir. Des points forts, André Ducret relève 2 symposiums ainsi que le concert donné à La Tour-de-Trême l'été passé et il rappelle la journée concert qui se tiendra à Saint-Maurice le 1<sup>er</sup> mars.

Avant d'aborder les sujets suivants, l'assemblée chante « Du fragsch, was i möcht singe » !

3. **Fête de la Fédération Fribourgeoise des Chorales 2011.**  
 En l'état actuel, le président informe que les contacts avec les chœurs de la Ville de Fribourg se sont révélés infructueux, ceux pris avec la Glâne ont abouti, pour l'instant en : oui... mais !  
 Agenda 2008 : au printemps, définition du contenu, décision ; fin d'année : composer le comité d'organisation, définir la structure. La fête c'est : un événement rassembleur, une vitrine des chœurs, la réalisation de nos objectifs, la rencontre et la découverte des autres et, en point d'orgue, la démonstration de notre existence et de la transition enfants – adultes. Et la fête c'est aussi une émotion. Le cahier des charges sur le plan musical devrait contenir des animations libres, passages devant jury, concerts groupés à thèmes, ateliers, créations, journées thématiques ou d'associations, chœurs de jeunes ad hoc, journée des classes, événement performance (coup de poing / rassemblement en un lieu précis). Organisation : délocalisation sur plusieurs lieux ; plusieurs concerts, une seule fête ; pas de journée officielle chacune l'est ; participation à la carte mais planifiée.  
 Présentation du projet à l'assemblée générale 2009.  
 La fête devrait se tenir dans la semaine de la Fête-Dieu, mais attention aux fêtes des Céciliennes déjà programmées ! Les suivantes à intervalle de 5 ans.
4. **Partenariat avec la Banque Cantonale de Fribourg**  
 La liste des montants attribués pour 2008 et des bénéficiaires est présente sur [www.chant.ch](http://www.chant.ch). Yves Piller précise que, conformément au règlement, la Commission de Musique examine les dossiers et en l'absence du membre de l'association dont le chœur dépend, que c'est le comité qui choisit les bénéficiaires et détermine les montants. Il appartient à la Banque Cantonale prendre la décision finale. Il rappelle quelques points du règlement, à savoir le délai, l'utilisation du formulaire de demande, que les demandes sont faites pour l'année à venir et qu'il n'y a pas d'effet rétroactif, qu'un seul dossier peut être évalué pour une manifestation donnée ; exceptionnellement peut être pris en compte une prestation de « rôle de représentation », comme ambassadeur du chant choral fribourgeois.

5. **Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.**  
Michel Rossier présente les comptes 2007 (documents distribués à l'assemblée et joints en annexe (cf annexe 2). Les comptes ont été vérifiés et jugés conformes par Jean-Marc Monney et Damien Baechler
6. **Approbation des comptes.**  
Les comptes sont acceptés à l'unanimité.
7. **Fixation de la cotisation**  
Les montants de la cotisation restent inchangés, ce que l'assemblée accepte à l'unanimité.
8. **Votation du budget 2008**  
Le budget 2008 présenté par le président présente un déficit de 13'950 francs (cf annexe 2). Ce déficit est principalement dû aux projets intercantonaux extraordinaires. De plus, une explication est redonnée sur la redistribution des montant octroyés par l'Etat et que la FFC a décidé de redistribuer aux associations pour des projets de formation.  
3 points sont soumis à votation :  
- La somme de 3000 francs comme cotisation de membre fondateur des Musiques Populaires de Moudon : accepté à la majorité.  
- Un montant de réserve de 3000 francs pour les participants à la Fête Suisse de Chant 2008 à Weinfelden : accepté à la majorité.  
- Un montant de 5000 francs de réserve en garantie de déficit au concours Label Suisse, selon engagement des associations romandes : accepté à la majorité.
9. **Nomination des vérificateurs des comptes**  
Sur proposition du comité, l'assemblée élit Francine Baechler en remplacement de Jean-Marc Monney en fin de mandat.
10. **Election du comité**  
Yves Piller qui avait accepté la présidence ad interim de la Commission de Musique souhaite passer la main. Il dit avoir eu beaucoup de plaisir à travailler avec son comité et au comité de la FFC et, tout en restant à disposition, souhaite voir arriver du sang neuf. Le président le remercie très chaleureusement pour tout le travail fourni. Déjà membre d'honneur, Yves Piller mérite tout le même un petit geste de reconnaissance ainsi que les applaudissements de l'assemblée.  
Le comité souhaite une présidence bicéphale, c'est-à-dire bilingue. Marc-Antoine Emery accepte de prendre la présidence ad interim pour 1 année : il est élu et applaudi par l'assemblée. Il n'est pas encore possible de présenter un co-président alémanique, faute de candidat.  
Autre démission : celle de David Augustin Sansonnens qui portait 2 casquettes : l'une de président de la Commission du Patrimoine, et l'autre de président de l'ACO et de ce fait membre du comité. La Commission du Patrimoine est momentanément transformée en projet. Marc Butty a accepté de se charger de la collection Choralia Friburgensis, mais n'intégrera pas le comité de la FFC. David Augustin Sansonnens, absent pour cause d'examens, est remercié pour ses activités au sein du comité et applaudi par l'assemblée.  
Puis vient la démission de Christophe Schaller qui était chargé des relations avec les médias. Ce poste ne sera pas repourvu en tant que tel : cf point 2.6. A Christophe Schaller vont aussi remerciements et applaudissements.
11. **Assemblée générale 14.02.2009**  
Arno Fasel annonce qu'elle pourrait se tenir à Düdingen, organisée par l'un des 2 chœurs du village. Pré-réservation déjà faite au Buffet de la Gare.
12. **Distinctions**  
Cf article 7 des statuts. Conformément au désir formulé lors de l'assemblée générale 2007 (point 13 a), le président soumet au vote les 2 formules retenues, à savoir :  
1) médaille pour 25 ans et gravure pour 40 ans  
2) parrainage d'une formation de jeunes ou d'une partition éditée dans Choralia Friburgensis.  
Au vote, c'est avec une nette majorité que l'assemblée opte pour la 2<sup>ème</sup> variante. Un formulaire d'inscription ad hoc sera adressé aux présidents des chœurs dans le courant de l'été ; la cérémonie de remise des distinctions « soirée des jubilaires » aura lieu dans le courant de l'automne, probablement organisée par La Chanson des 4 Saisons.

### 13. Divers

- Yves Piller regrette l'absence de chœurs fribourgeois au concours choral de l'USC, Soleure 2007.
- Marc-Antoine Emery rend attentif à l'initiative « Jeunesse et Musiques » qu'il faut absolument soutenir.
- Thierry Dagon : le concours de Charmey de l'ACO devient le « Concours Choral de Fribourg », aura lieu du 21 au 24 mai 2009. Invitation d'y participer est lancée à tous les chœurs.
- Michel Andrey remercie les chœurs d'adultes qui ont été solidaires envers les chœurs d'enfants lors de la fête cantonale. Cette aide d'encouragement avait rapporté plus de 6000 francs. Les chœurs d'enfants et de jeunes soutiennent les chœurs d'adultes par leur prestation.
- Que faire du drapeau de la Société Cantonale des Chanteurs Fribourgeois toujours chez M. Genoud à Châtel-St-Denis ? Le comité referra appel au drapeau lors d'enterrement de membres d'honneur qui lui sont annoncés.
- Aide de la FFC pour la diffusion de CD : distribution unique par Artlab à voir.

Les sujets étant épuisés, la parole est donnée au syndic de Massonnens qui exprime combien il est sensible à l'art choral, malgré – dit-il – une voix affreuse et une très mauvaise oreille. C'est pourtant avec un enthousiasme non dissimulé qu'il ajoute à l'égard des chanteuses et chanteurs que « vous êtes les porteurs de messages les plus extraordinaires, les plus beaux et parfois les plus profonds ». C'est avec un énorme plaisir qu'il nous accueille à Orsonnens et non pas à Massonnens, dans sa commune, mais chez ses voisins, une commune qui lui est très proche. Et c'est avec plaisir qu'il invite l'assemblée – après « Le Vieux Chalet » chanté par toute l'assemblée – à prendre l'apéritif offert par les communes de Villorsonnens et Massonnens.

Fin de l'assemblée à 12.30 heures.

Fribourg, le 21 mars 2008

Elisabeth Simon, secrétaire